CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 07 juin 2021 à 19h00 par conférence téléphonique conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et ce, dû au COVID-19, tenue au bureau municipal situé au 151 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

 MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

 MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENTE : MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-02**

**ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 03 MAI 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 mai 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 mai 2021tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-03**

**ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 MAI 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 mai 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de deux-cent-vingt-trois-mille-cent-soixante-seize-dollars et cinquante-neuf-cents (223,176.59$) de déboursés et de huit-mille-huit-cent-seize-dollars et soixante-cinq-cents (8,816.65$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de deux-cent-trente-et-un-mille-neuf-cent-quatre-vingt-treize-dollars et vingt-quatre-cents (231,993.24$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-04**

**ADOPTION-RÈGLEMENT NUMÉRO 136 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QU’une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 20 décembre 2010, conformément à l’article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* ») ainsi que le Règlement numéro 123 adopté le 04 juin 2018;

ATTENDU QUE l’article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l’article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d’au moins 25 000$, mais inférieure au seuil de la dépense d’un contrat qui ne peut être adjugé qu’après une demande de soumissions publique en vertu de l’article 935 *C.M.*;

ATTENDU QU’en conséquence, l’article 936 *C.M.* (appel d’offres sur invitation) ne s’applique plus à ces contrats à compter de l’entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE le *Projet de loi numéro 67* entré en vigueur tout dernièrement oblige les municipalités de modifier leur Règlement sur la gestion contractuelle avant le 25 juin 2021;

ATTENDU QUE la modification concerne l’obligation d’inclure au Règlement sur la gestion contractuelle des mesures favorisants les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense (105,700$) d’un contrat qui ne peut être adjugé qu’après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU’en conséquence, l’article 936 *C.M.* (appel d’offres sur invitation) ne s’applique plus à ces contrats à compter de l’entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné et qu’un projet de règlement a été déposé à la séance du 03 mai 2021;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d’au moins 25,000$, mais inférieure au seuil de la dépense d’un contrat qui ne peut être adjugé qu’après une demande de soumissions publique en vertu de l’article 935 *C.M.* ce seuil étant, depuis le 13 août 2020, de 105,700$, et pourra être modifié suite à l’adoption, par le Ministre, d’un règlement en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le Règlement numéro 136 sur la gestion contractuelle avec dispense de lecture dont copie demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-05**

**APPROBATION-CALENDRIER DES VACANCES ANNUELLES 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du calendrier des vacances annuelles 2021 du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est en accord avec le calendrier proposé par les employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le calendrier des vacances annuelles 2021 du directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le calendrier des vacances annuelles 2021 du directeur général et secrétaire-trésorier peut être modifié en ayant reçu au préalable l’approbation tout en respectant le nombre de semaines prévues;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise les vacances annuelles 2021 du directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-06**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES VACANCES ANNUELLES 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a informé le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité que durant ses quatre (4) semaines de vacances cédulées pour le mois d’août 2021, il travaillera pour la municipalité durant ses quatre (4) semaines;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité demande au Conseil municipal le paiement de ses quatre (4) semaines de vacances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu majoritairement par les conseillers présents (Madame Diane Marceau se retire dans le dossier en raison du lien de parenté) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le paiement des quatre (4) semaines de vacances au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-07**

**AUTORISATION-SIGNATURE POUR LA LOCATION D’UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR XEROX**

CONSIDÉRANT QUE XEROX a remplacé le photocopieur de location pour la municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit signer un contrat de location avec XEROX;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer pour et au nom de la Municipalité avec Xerox pour une durée de 66 mois.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-08**

**OFFRE DE PUBLICITÉ-CÉLÉBRATION DE LA SAINT-JEAN-ARSENAL MEDIA**

CONSIDÉRANT l’offre de publicité de Arsenal Media Matane pour la célébration de la Saint-Jean au montant de trois-cent-dollars (300.00$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité n’accepte pas l’offre de publicité de Arsenal Media pour la célébration de la Saint-Jean.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-09**

**DEMANDE D’UTILISATION D’UN MONTANT DE 7,000.00$ DU BUDGET 2020 POUR L’EMBAUCHE D’UN AGENT COMMUNAUTAIRE-CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une demande du 15 mai 2021 du Centre Sportif Sainte-Félicité afin d’utiliser le montant de 7,000.00$ accordé en 2020 par la municipalité pour l’embauche d’un agent communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l’embauche de l’agent communautaire ne s’est pas fait et que le montant de 7,000.00$ n’a pas été remboursé à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte la demande du Centre Sportif Sainte-Félicité afin d’utiliser le montant de 7,000.00$ pour le camp de jour pour la saison estivale 2021.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-10**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION-AFFICHE METTANT EN VEDETTE LES FINISSANTS DU PRIMAIRE-ÉCOLE DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière formulée par L’École de Sainte-Félicité d’un montant de 200.00$ pour l’achat d’une affiche mettant en vedette les finissants du primaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de contribuer financièrement pour un montant de 200.00$ pour l’achat d’une affiche mettant en vedette les finissants du primaire de l’École de Sainte-Félicité;

QUE le montant de contribution soit pris dans le poste budgétaire 02-70190-970.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-11**

**ADHÉSION-UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT-150.00$**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire adhérer à l’Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité adhère à l’Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour 2021 au montant de 150.00$;

QUE le montant d’adhésion soit pris dans le poste budgétaire 02-70190-970.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-12**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS-PROJET : #2021-01-23-SERVICES PROFESSIONNELS POUR L’EXPLOITATION DE STATIONS DE PRODUCTION D’EAU POTABLE ET DE STATIONS DES EAUX USÉES POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-ADELME, GROSSES-ROCHES, SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET SAINT-ULRIC**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, le procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour le projet : #2021-01-23-Services professionnels pour l’exploitation de stations de production d’eau potable et de stations des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour le projet : #2021-01-23-Services professionnels pour l’exploitation de stations de production d’eau potable et de stations d’épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-13**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-PROJET : #2021-01-23-SERVICES PROFESSIONNELS POUR L’EXPLOITATION DE STATIONS DE PRODUCTION D’EAU POTABLE ET DE STATIONS DES EAUX USÉES POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-ADELME, GROSSES-ROCHES, SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET SAINT-ULRIC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a procédé à un appel d’offres sur le SÉAO pour obtenir les services professionnels pour l’exploitation de stations de production d’eau potable et de stations d’épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé des soumissions conformes, soit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Municipalités | Nordikeau inc. | Aquatech | Conforme |
| Sainte-Félicité | 236,596.50$+taxes | 289,455.25$+taxes | conformes |
| Saint-Adelme | 178,846.50$+taxes | 169,978.00$+taxes | conformes |
| Grosses-Roches | 182,269.50$+taxes | 101,001.40$+taxes | conformes |
| St-René-de-Matane | 200,413.50$+taxes | 267,284.20$+taxes | conformes |
| Saint-Ulric | 188,863.50$+taxes | 404,005.60$+taxes | conformes |
| Total : | 986,989.50$+taxes | 1,231,724.45$+taxe | Conformes |

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conditionnelle à l’acceptation de toutes les municipalités participantes et que Nordikeau inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adjuge la soumission à Nordikeau inc. pour les services professionnels d’exploitation de la station de production d’eau potable et de la station d’épuration des eaux usées pour la Municipalité de Sainte-Félicité pour la somme de deux-cent-trente-six-mille-cinq-cent-quatre-vingt-seize-dollars et cinquante-cents (236,596.50$), plus les taxes applicables pour une durée de contrat de 5 ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2026 et représentant un montant annuel de quarante-sept-mille-trois-cent-dix-neuf-dollars et trente-cents (47,319.30$), plus les taxes applicables et sera prélevé chaque année sur le budget en cours;

QUE les documents d’appels d’offres, la soumission ainsi que la résolution d’adjudication fassent foi de contrat entre les parties;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-14**

**DÉSIGNATION D’UN ÉTUDIANT À TITRE D’ADJOINT TECHNIQUE EN URBANISME-SERVICE DE L’AMÉNAGEMENT ET DE L’URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE-MONSIEUR ARNAUD LOMBARD-DIONNE**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 236 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Félicité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fournit des services en matière d’aménagement et d’urbanisme à la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE désigner Monsieur Arnaud Lombard-Dionne à titre d’adjoint technique en urbanisme pour l’année 2021;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-15**

**DÉSIGNATION D’UNE ÉTUDIANTE À TITRE D’ADJOINTE TECHNIQUE EN URBANISME-SERVICE DE L’AMÉNAGEMENT ET DE L’URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE-MADAME GABRIELLE GIGUÈRE**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 236 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Félicité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fournit des services en matière d’aménagement et d’urbanisme à la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE désigner Madame Gabrielle Giguère à titre d’adjointe technique en urbanisme pour l’année 2021;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-16**

**APPROBATION-BUDGET 2021-OFFICE D’HABITATION DE LA MATANIE**

**ENSEMBLE IMMOBILIER # 2273**

**207-209 RUE SIMARD**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit adopter une résolution pour approuver le budget annuel de l’Office d’habitation de La Matanie pour l’ensemble immobilier # 2273 localisé au 207-209 rue Simard;

CONSIDÉRANT QUE la Société d’habitation du Québec a approuvé le budget annuel 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité participe à 10% du déficit d’exploitation annuel de l’ensemble immobilier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le budget de l’Office d’Habitation de la Matanie pour l’ensemble immobilier # 2273, soit :

REVENUS : 50,090$

DÉPENSES :

Administration 11,518$

Conciergerie et entretien 15,251$

Énergie, taxes, assurances, sinistres 21,416$

Remplacement, amélioration etc. 19,000$

Financement 47,123$

Services à la clientèle 2,658$

Total des dépenses : 116,966$

Déficit 66,876$

Contributions au déficit :

Société Habitation du Québec 90% 60,188$

Municipalité Sainte-Félicité 10% 6,688$

RAM approuvé au PPI : 19,000$

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-17**

**INSTALLATION ANNUELLE DES DOS D’ÂNE-DATES DÉTERMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL-PÉRIODE DU 1ER JUIN AU 30 SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNÉE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire déterminée une période pour l’installation annuelle des dos d’ânes dans le secteur du périmètre urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité détermine la période du 1er juin au 30 septembre pour l’installation des dos d’ânes à chaque année.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-18**

**ACQUISITION D’UN KIT DE DOS D’ÂNES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire l’acquisition d’un kit de dos d’ânes pour installer sur le boulevard Perron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’acquisition d’un kit de dos d’ânes qui sera installer sur le boulevard Perron.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-19**

**AUTORISATION D’ACHAT DE JARDINIÈRES DE FLEURS ET DE FLEURS-SAISON ESTIVALE 2021**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire installer des jardins de fleurs et de fleurs dans le secteur du boulevard Perron et la rue Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire l’achat de jardinières de fleurs et de fleurs;

D’autoriser le remboursement au directeur général et secrétaire-trésorier des frais encourus.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-20**

**PROJET DE MODERNISATION DE LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-FÉLICITÉ-MADAME DIANE MARCEAU**

CONSIDÉRANT QUE Madame Diane Marceau a présenté au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité son projet de modernisation de la cuisine du Centre communautaire localisé au 194 rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE Madame Diane Marceau a l’intention de faire des démarches pour obtenir des subventions gouvernementales ou autres afin de réaliser le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité est en faveur du projet de modernisation de la cuisine du Centre communautaire présenté par Madame Diane Marceau, conseillère;

QUE Madame Diane Marceau soit nommée chargée de projet.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-21**

**PROJET DES JARDINS COMMUNAUTAIRES MUNICIPAUX**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE D’UN MONTANT DE 11,000.00$ AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) 2019-2020 DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a préparé un projet pour le jardin municipal et les Grands jardins du 733;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une demande d’aide financière d’un montant de 11,000.00$ dans le cadre du programme de Fonds de développement des territoires (FDT) 2019-2020 de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le coût et financement prévisionnels du projet totalise un montant d’environ 13,663.99$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

* Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
* Que la Municipalité de Sainte-Félicité demande une aide financière d’un montant de 11,000.00$ dans le cadre du programme de Fonds de développement des territoires (FDT) 2019-2020 de la MRC de La Matanie;
* Que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité tous les documents requis pour la demande d’aide financière.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-22**

**PROJET DE MODERNISATION DE LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE D’UN MONTANT DE 11,000.00$ AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) 2020-2021 DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a préparé un projet pour la modernisation de la cuisine du Centre communautaire de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité faire une demande d’aide financière d’un montant de 11,000.00$ dans le cadre du programme de Fonds de développement des territoires (FDT) 2020-2021 de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le coût et financement prévisionnels du projet totalise un montant d’environ 13,250.59$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

* QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
* QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande une aide financière d’un montant de 11,000.00$ dans le cadre du programme de Fonds de développement des territoires (FDT) 2020-2021 de la MRC de La Matanie;
* QUE Madame Diane Marceau, conseillère et chargée de projet est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité tous les documents requis pour la demande d’aide financière.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-23**

**PROJET DES JARDINS COMMUNAUTAIRES**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE D’UN MONTANT DE 5,000.00$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES SAINES HABITUDES DE VIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a préparé un projet pour les jardins communautaires relié aux aînés en collaboration avec Monsieur Réginald Desrosiers, bénévole représentant pour les Jardins 733 et bénévole aux jardins communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une demande d’aide financière d’un montant de 5,000.00$ dans le cadre du programme des saines habitudes de vie reliées aux aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

* QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
* QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande une aide financière d’un montant de 5,000.00$ dans le cadre du programme des saines habitudes de vie;
* QUE Monsieur Yves Chassé est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité tous les documents requis pour la demande d’aide financière.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-24**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION-PROJET D’ASPHALTAGE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire des travaux d’asphaltage dans le secteur du 2e rang et du 5e Rang durant la saison estivale 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’autoriser une demande de soumission sur invitation pour des travaux d’asphaltage dans le secteur du 2e Rang et du 5e Rang.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-25**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR LE SEAO-REMPLACEMENT DE CONDUITES D’AQUEDUC ET D’ÉGOÛTS-TRONÇON I018**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité prévoit des travaux de remplacement de conduites d’aqueduc et d’égoûts pour le tronçon I018, localisé sur le boulevard Perron;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a préparé des plans et devis pour l’appel d’offres de soumissions;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles à la TECQ 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’autoriser une demande de soumissions sur le SEAO pour les travaux de remplacement de conduites d’aqueduc et d’égoûts pour le tronçon I018.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-26**

**DEMANDE D’APPUI POUR LE PLAN VERT POUR LA FORÊT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance des revendications concernant le *Plan vert pour la forêt* qui sont les suivantes :

1. Mettre en œuvre une politique d’approvisionnement public qui favorise l’utilisation des produits du bois, notamment en établissant l’empreinte carbone comme critère d’octroi des contrats;
2. Accroître les budgets de recherche fondamentale et le développement d’une chaîne de valeur pour la deuxième et troisième transformation des ressources forestières, via le programme d’*investissements dans la transformation de l’industrie forestière (ITFI)*, afin de soutenir l’émergence d’une grappe industrielle en bioéconomie au Canada;
3. Profiter de l’arrivée de la nouvelle administration à la Maison-Blanche afin d’obtenir une pleine exemption de tout tarif sur les exportations de bois d’œuvre québécois à destination des États-Unis et s’assurer que le développement de l’industrie forestière soit défini comme une priorité du gouvernement canadien compte tenu de son fort potentiel économique et de son rôle incontournable en matière de lutte contre les changements climatiques;
4. Identifier les moyens d’accroître la productivité liée à la croissance annuelle des forêts dans le respect des compétences du Québec. Le fédéral doit notamment n’appliquer la *Loi sur les espèces en péril* qu’en conformité avec les orientations de l’Assemblée nationale du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité appui les démarches de revendications pour le *Plan vert pour la forêt*.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-27**

**AUTORISATION-RÉPARATION DE LA FAUCHEUSE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire réparer la faucheuse municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la réparation de la faucheuse chez Noel Blanchette, soudeur demeurant à Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTON NUMÉRO 2021-06-28**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-TRAVAUX DE GRAIDAGE-ÉTÉ 2021-EXCAVATION ÉMILIEN SIMARD**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offre de gré à gré a été demandé par le directeur général et secrétaire-trésorier pour des travaux de graidage pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉQUENCE, Il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu majoritairement (Messieurs Bernard Harrisson et Fidélio Simard se retirent de la décision en raison du lien de parenté) :

D’adjuger en faveur d’excavation Émilien Simard inc., la soumission pour les travaux de graidage pour la saison estivale 2021 au montant de cent-cinquante-dollars (150.00$) taux horaire plus les taxes applicables;

QUE les travaux devront être terminés pour le 30 juin 2021;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-29**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 07 juin 2021, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 20h43.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 132 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ANDREW TURCOTTE YVES CHASSÉ, GMA

MAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER